

# OMERS

## Journal des employeurs

NUMÉRO 43 • AUTOMNE • 2007

**3**  
Aider les employés  
à planifier et  
gérer leur retraite

**4**  
Taux de cotisation  
inchangés  
en 2008

**5**  
Question  
des coûts  
de la SP

**6**  
e-119 : actualités,  
conseils, formation  
et services

**7**  
Quand le  
plan de retraite  
devient réalité

**8**  
Ateliers d'adminis-  
tration pour  
les employeurs



Une approche  
proactive  
à la Cité de  
Kingston

voir page 2 >>

## Un employeur prépare l'avenir du travail

«On ne peut lire un journal sans tomber sur le départ à la retraite des baby-boomers et la pénurie de main-d'œuvre, dit Sheila Hickey, directrice de l'Efficacité organisationnelle à la Cité de Kingston. Nous essayons de comprendre où est notre place, en sachant que nous allons être directement concernés, pour voir si nous pouvons recueillir des informations et élaborer une stratégie qui nous permettra de franchir cet obstacle.»

Suite à la page 2

Jeremy DaCosta, représentant des employeurs participant à OMERS, Cité de Kingston

### Suite de la page 1

Le *Journal des employeurs* suit de près l'incidence des facteurs démographiques sur la main-d'œuvre. Le départ à la retraite des baby-boomers créera une pénurie et donnera lieu à une concurrence accrue entre les employeurs pour attirer et retenir les talents.

Nous nous sommes entretenus avec Sheila Hickey, directrice de l'Efficacité organisationnelle, et Jeremy DaCosta, directeur des Relations avec les employés, à la Cité de Kingston qui compte plus de 1 300 employés. Sheila et Jeremy nous ont expliqué comment Kingston prépare l'avenir du travail.

### Sur ce qui a poussé la Cité de Kingston à aborder la question de l'évolution de la main-d'œuvre

**Sheila Hickey :** Pour nous, c'est le changement de direction au niveau du directeur général de la ville. Nous cherchons à établir une culture organisationnelle radicalement différente de la hiérarchie traditionnelle de

la majorité des administrations municipales; nous recherchons une main-d'œuvre qui implique et habilite ses employés.

Du point de vue des ressources humaines, nous avons un rôle assez important. Nous essayons d'assumer les responsabilités d'un groupe stratégique et de participer à l'élaboration de programmes, tout en mettant l'information à la portée des gens et en organisant des ateliers de formation, afin que chaque employé qui travaille ici puisse s'épanouir pleinement.

### Sur la collecte d'information auprès des étudiants d'été

**Jeremy DaCosta :** Ce que nous voulons, c'est connaître le point de vue des jeunes [étudiants d'été] à l'occasion de leur passage chez nous. Que recherchent-ils dans un lieu de travail lorsqu'ils seront diplômés? Pourquoi choisiraient-ils de venir travailler à la Cité de Kingston?

Nous allons les réunir avec leurs pairs et nous les laisserons débattre. Ce sera une occasion pour eux de se perfectionner et

de progresser. Ils se rencontreront au début de l'été, puis ils reviendront à l'automne. Nous voulons qu'ils nous parlent de leur expérience. Que pensent-ils de notre lieu de travail? Ils pourront nous donner des détails concrets sur leur lieu de travail idéal.

### Sur les façons de s'y prendre avec les jeunes employés

**Sheila :** Je pense qu'il nous faudra trouver un moyen d'intéresser les gens. Il ne s'agit pas seulement de les attirer, mais surtout de les conserver. Quand on discute de façon informelle avec les employés, ils nous disent qu'ils veulent un bon salaire, mais aussi que ce n'est pas seulement une question d'argent. Ils veulent se sentir investis d'une mission importante, tout en ayant plus de flexibilité pour concilier travail et vie privée. C'est un élément qui revient de plus en souvent.

### Sur les effets de la vague de départs à la retraite sur la Cité

**Jeremy :** Si on regarde le travail accompli en collaboration avec les responsables des ateliers d'OMERS qui sont venus ici pour organiser des séances individuelles, ils n'ont pas arrêté. Plus de 90 personnes ont assisté à la séance d'information générale d'OMERS. L'intérêt est immense, tout comme la soif d'information. Je pense que c'est un signe que les gens commencent vraiment à comprendre ce qui se passe. Et pour nous, c'est un signal que nous devons nous préparer sans attendre.

### Sur les conseils à d'autres employeurs

**Sheila :** Pour les professionnels des RH, je dirais qu'il faut aller à la rencontre des employés pour leur parler, en particulier ceux qui arrivent dans la période de trois à cinq ans précédant le départ à la retraite. Parlez aussi aux jeunes pour savoir ce qu'ils cherchent chez un employeur. Vous devrez avoir une bonne compréhension de la situation avant d'élaborer une stratégie.

## Le vieillissement de la population en chiffres

- On compte environ 3,7 millions de Canadiens dans la tranche d'âge des 55-64 ans, dont quelque 39 000 participants actifs à OMERS.
- En Ontario, 13,6 % de la population est âgée de plus de 65 ans, contre 12,9 % en 2001.
- La moyenne d'âge à la retraite au Canada en 2005 était de 61,4 ans, contre 64,9 ans en 1976.
- La moyenne d'âge à la retraite anticipée des participants à OMERS est de 58 ans.
- Au cours des 20 prochaines années, la majorité des baby-boomers auront quitté la population active.

### Sources

*Recensement de 2006 : Portrait de la population canadienne en 2006, selon l'âge et le sexe : résultats; Statistique Canada*  
*Canada's Demographic Revolution; Adjusting to an Aging Population;*  
Le Conference Board du Canada

# Aider les employés à gérer leur retraite

## Programme d'essai *Se préparer à la retraite*

Plusieurs employeurs participent à l'essai de cette nouvelle facette de notre stratégie de communication à l'intention des participants.

- Un nouveau livret, intitulé *Se préparer à la retraite*, a été envoyé aux participants qui sont admissibles à une rente de retraite anticipée sans réduction ou à une rente de retraite normale avant 2011, afin d'expliquer le processus du départ à la retraite.
- En 2008, nous étendrons le programme à d'autres employeurs pour les participants admissibles à une rente de retraite sans réduction avant 2012.
- Le livret est au format PDF. Vous le trouverez sur notre site Web à la section *Participants*, ou vous pouvez nous contacter pour en obtenir un exemplaire.

## Organiser un atelier de préretraite

Nos ateliers de préretraite connaissent un immense succès. Ils sont fort appréciés des participants qui se rapprochent à la retraite. Le personnel d'OMERS présent sur place prend des rendez-vous pour des réunions individuelles avec les participants qui souhaitent discuter de l'estimation de leur revenu de retraite ou des *Relevés de rente*. Contactez-nous pour savoir comment organiser un atelier pour vos employés.

Voici quelques commentaires de participants ayant assisté à des ateliers :

- *Excellent présentateur – a su rendre intéressant un sujet aride. Extrêmement bien informé, très enthousiaste.*
- *Il me reste cinq ans environ avant mon départ à la retraite et les exemples du présentateur m'ont bien aidé dans le choix du meilleur moment.*



**Bientôt  
en français**

## Fractionnement du revenu de retraite – Faits saillants

Voici quelques faits saillants concernant le fractionnement du revenu de retraite :

- Le projet de loi C-52, qui inclut le fractionnement du revenu de retraite, a reçu la sanction royale le 22 juin 2007.
- Le fractionnement du revenu de retraite prend effet pour l'année d'imposition 2007.
- Aux fins de l'impôt sur le revenu, les Canadiens peuvent attribuer jusqu'à la moitié de leur revenu admissible à l'actuel crédit d'impôt pour revenu de pension à leur conjoint.
- Pour bénéficier du fractionnement du revenu de retraite, le participant retraité et son conjoint devront remplir un formulaire T1032, *Choix conjoint visant le fractionnement du revenu de*

*pension* (disponible en janvier 2008).

- La déclaration de revenus de 2007 comprendra une nouvelle ligne qui permettra au retraité de déduire le montant de la rente qui a été attribué au conjoint. Une nouvelle ligne sera également ajoutée afin de permettre au conjoint de déclarer le revenu de retraite attribué.
- Les revenus de retraite ne sont pas fractionnés à la source; le fractionnement s'effectue lors de la déclaration de revenus.
- Les prestations de la SV et du RPC ne sont pas admissibles.

Pour plus de détails, consultez le site Web de l'Agence du revenu du Canada ([www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca)).

# Les taux de cotisation de 2008 restent stables

Par suite d'une décision de la Société de promotion (SP) au mois de juillet, les taux de cotisation d'OMERS resteront stables en 2008. Les participants cotisent un pourcentage de leurs gains pour financer leur future rente de retraite d'OMERS. Les cotisations sont versées à part égale par le participant et l'employeur et resteront au même taux en 2008.

La SP d'OMERS prend les décisions au sujet des modifications des régimes, des taux de cotisation et de la date de dépôt de l'évaluation actuarielle. Cette dernière est un rapport sur la capitalisation du régime, notamment la valeur de ses obligations futures et de ses actifs à court terme, et les cotisations requises.

Les régimes de retraite doivent déposer une évaluation tous les trois ans. La plus récente évaluation déposée par OMERS a été celle du 31 décembre 2006. La SP a

avalisé une recommandation de la Société d'administration (SA) d'OMERS préconisant d'attendre 2008 pour déposer l'évaluation du 31 décembre 2007 et de ne pas déposer une évaluation actuarielle intermédiaire.

«Cela permet d'éviter une incidence défavorable sur les taux de cotisation d'OMERS pour 2008, a déclaré le coprésident du conseil de la SP Brian O'Keefe. Les taux resteront stables l'année prochaine et

nous attendrons la prochaine évaluation pour déterminer le besoin éventuel d'augmenter les taux en 2009.»

«Notre engagement est de continuer à restaurer la pleine capitalisation du régime, a déclaré le président-directeur général d'OMERS, M. Michael Nobrega. «Le solide rendement de nos placements et la diversification de notre portefeuille aident à réaliser cet objectif.»

## Taux de cotisation actuels

| Participants dont l'âge de la retraite normale est de : | Taux sur le salaire jusqu'au MGAP (actuellement 43 700 \$) : | Taux sur le salaire au-dessus du MGAP (actuellement 43 700 \$) : |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>65 ans</b>                                           | <b>6,5 %</b>                                                 | <b>9,6 %</b>                                                     |
| <b>60 ans</b>                                           | <b>7,9 %</b>                                                 | <b>10,7 %</b>                                                    |

\*Le MGAP en 2008 n'a pas encore été annoncé.

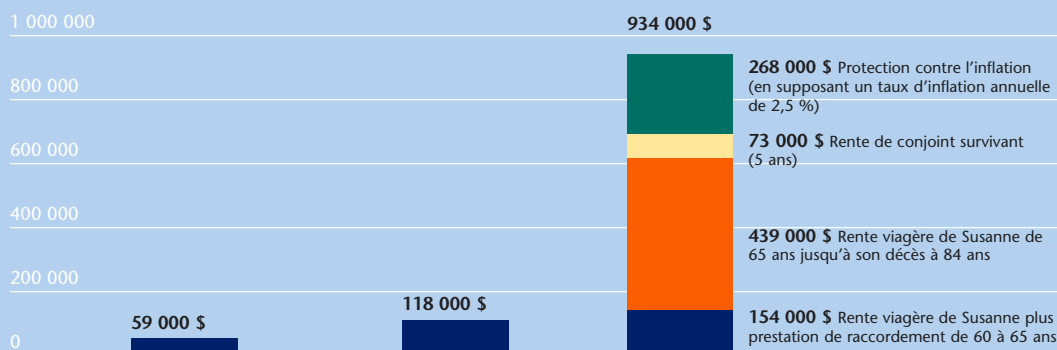
## La différence OMERS

Les rentes de retraite d'OMERS sont versées à vie et le montant des prestations versées peut être substantiel. Les rentes de retraite d'OMERS : de solides prestations financières à un coût raisonnable.

Cotisations de Susanne à OMERS pendant sa carrière : 59 000 \$

Valeur des cotisations de Susanne + intérêts à la retraite : 118 000 \$

Total des versements d'OMERS, protection contre l'inflation comprise, à Susanne et son conjoint survivant : 934 000 \$



- Susanne prend sa retraite à 60 ans après 32 années de service.
- L'employeur de Susanne a versé des cotisations égales aux siennes.
- Son salaire des «cinq meilleures» années ayant servi au calcul de sa rente s'élève à 48 000 \$ par an.
- Au décès de Susanne, son conjoint a droit à la prestation de survivants à vie. Dans cet exemple, il lui survit cinq ans.



«La participation au régime OMERS m'offre des prestations de retraite garanties, la sécurité de la retraite et la protection contre l'inflation.»

Pour connaître le montant de votre rente d'OMERS, essayez notre outil «Retirement Income Estimator» à [www.omers.com](http://www.omers.com), ou appelez le Service à la clientèle d'OMERS au 416-369-2444 ou au 1-800-387-0813.

# OMERS soumet la question des coûts de la SP à la Cour supérieure

La Société de promotion (SP) d'OMERS et la Société d'administration (SA) d'OMERS sollicitent de concert une décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario quant aux coûts de la SP qui peuvent légalement être payés par les régimes de retraite d'OMERS et aux types d'aide que la SA peut fournir à la SP.

La SP, créée par la *Loi de 2006 sur le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (Loi de 2006 sur OMERS)*, a pour mission de prendre des décisions au sujet des modifications des régimes, des taux de cotisation et du moment où il faut déposer l'évaluation actuarielle. Ces fonctions incombaient auparavant à la province. Le conseil de la SP est constitué de 14 membres représentant les employeurs, les participants et les retraités d'OMERS; il se réunit régulièrement.

Selon la *Loi de 2006 sur OMERS*, la SA demeure responsable des placements et de l'administration des régimes de retraite d'OMERS. Elle doit aussi, entre autres, aider la SP – par exemple, en lui fournissant une aide administrative et technique raisonnable.

À l'issue d'un examen attentif de la question, les conseils respectifs de la SP et de la SA ont récemment formulé une position commune sur le remboursement des coûts de la SP et les types d'aide que la SA peut fournir à la SC. Chacun des conseils est d'avis que cette position est dans l'intérêt de l'ensemble des régimes de retraite d'OMERS. Dans leur requête, les deux sociétés sollicitent de la Cour une décision confirmant que leur position commune est conforme à la *Loi de 2006 sur OMERS*. Le coût estimatif total du financement des coûts annuels de la SP à partir des régimes de retraite d'OMERS sera minime par participant.

La Cour entendra la requête le 21 janvier 2008 à 10 h. Les participants (actifs, retraités, inactifs ou à rente différée) et les employeurs et syndicats et agents négociateurs du régime de retraite d'OMERS peuvent être parties à cette requête en signifiant un «avis de comparution» et en le déposant à la Cour au plus tard le 14 décembre 2007. Pour en savoir plus sur la manière de signifier et de déposer un «avis de comparution», consultez le site Web [www.omers.com](http://www.omers.com). Vous pouvez aussi appeler le Service à la clientèle au numéro ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour prendre connaissance des documents relatifs à la requête préparés par la SP et la SA, consultez le site en anglais [www.omers.com](http://www.omers.com). À la page d'accueil, allez voir dans la colonne intitulée «OMERS Updates».

**Avez-vous des questions sur ce qui précède ou sur votre retraite d'OMERS? Appelez le Service à la clientèle au 1-800-387-0813 (sans frais) ou au 416-369-2444.**

## Réponse d'OMERS au rapport de la CSFO

Au mois d'août, la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) a publié son rapport sur l'examen de certaines méthodes de placement d'OMERS. OMERS est satisfait des conclusions du rapport et a mis le rapport complet ainsi que notre réponse sur notre site Web.

«Nous étions convaincus que la CSFO arriverait à cette conclusion et nous sommes prêts à repartir de l'avant», a déclaré David Kingston, président du conseil de la Société d'administration d'OMERS.

Le rapport de la CSFO a souligné les améliorations apportées à nos pratiques de gouvernance, dont notamment la création d'un service de vérification interne, d'un service juridique interne, et d'un bureau de conformité interne ainsi que l'obligation pour les membres du conseil d'obtenir leur accréditation d'administrateurs auprès d'une université.

## Nouvelles : régime complémentaire

L'établissement d'un régime complémentaire d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2008, ainsi que le prévoit la nouvelle *Loi de 2006 sur OMERS*, est en bonne voie.

Plus de 40 000 policiers (et civils), pompiers et auxiliaires médicaux (tels que définis, respectivement, dans la *Loi sur les services policiers*, la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*, et la *Loi sur les ambulances*) travaillent pour plus de 200 employeurs participant à OMERS, et sont potentiellement admissibles aux prestations du régime complémentaire. Ces prestations ne sont pas automatiques.

La participation au régime complémentaire ne peut être établie par l'employeur que pour une ou plusieurs catégories de participants à OMERS admissibles.

Des séances d'information à l'intention des groupes d'employeurs ont été organisées cet automne, voir les détails sur notre site Web.

# Outils électroniques, formation et services

La saison des déclarations ralentit avant de repartir

## Année record pour les déclarations

La saison des déclarations annuelles 2006 par le biais du formulaire e-119 a battu tous les records. Au 31 août, la majorité des employeurs (95 %) avaient effectué leur déclaration (il restait moins de 1 000 dossiers de participants à remplir).

«Nous sommes ravis que, grâce au formulaire e-119, le processus de déclaration annuelle soit plus rapide et plus précis, a déclaré Jennifer Brown, vice-présidente principale, Retraites. Mais cela n'aurait pas été possible sans le soutien et les efforts de nos employeurs. Je vous dis un grand merci à tous.»

Voici quelques suggestions utiles pour négocier la nouvelle saison des déclarations qui s'annonce :

- Remplissez les formulaires d'absences et d'achats de service avant la fin de l'année;
- Indiquez les changements de situation manquants sur le *Formulaire 143 – Demande de prestation du régime OMERS*;
- Offrez la participation au régime OMERS aux employés à temps partiel admissibles (voir la Section 6 du manuel Employer Admin sur notre site Web);
- Assurez-vous que toutes les nouvelles adhésions pour 2007 sont traitées avant la fin de l'année;

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter.



## Formation pour le formulaire e-119

Nous organisons des séminaires de formation dans plusieurs villes de la province jusqu'à la fin de novembre. Le séminaire en deux parties vous donne la possibilité de vous inscrire pour une ou les deux séances.

La première est une introduction/mise à jour qui donne un aperçu de l'importation et de la soumission des données, de la résolution des exceptions, de la correspondance électronique et du rapprochement des cotisations. La seconde est plus avancée et traite de la résolution des erreurs et des avertissements, du service interrompu et des délais de carence d'invalidité.

## Actualisation des comptes e-access

Vous pouvez contribuer à la sécurité du système e-access en nous contactant pour désactiver les comptes des employés qui ne sont plus autorisés à utiliser le système. Veuillez prévenir immédiatement le Service à la clientèle d'OMERS.

## Meilleures pratiques de correspondance électronique

La correspondance électronique a été conçue pour envoyer des messages par le biais du canal sécurisé e-access. Voici quelques conseils utiles :

- La correspondance électronique est jointe au dossier du participant; mettez un seul participant sur la ligne Objet.
- Utilisez le numéro d'adhésion à OMERS.
- Remplissez le plus grand nombre possible de champs.
- Consultez la correspondance électronique tous les jours.
- N'utilisez pas la correspondance électronique pour les questions de gestion des affaires ou d'administration générales; pour ces questions, utilisez [employer@omers.com](mailto:employer@omers.com).



## Excellent début du service OMERS

Notre but est d'être le leader des régimes de retraite en offrant un service rapide et de qualité. Bien que notre objectif soit de trois jours, le délai moyen de traitement des demandes de prestations est inférieur à 48 h. Vous pouvez compter sur nous pour une réponse précise et rapide.

## Un large éventail de services

Le but de l'équipe des Présentations et de la Formation est clair : il s'agit de faciliter l'administration d'OMERS. L'équipe parcourt l'Ontario en organisant des séances et des ateliers d'information. Pour le calendrier des ateliers en 2008, consultez notre site Web.

## Service sur le terrain

Notre service comprend notamment des visites de soutien aux employeurs sur leur lieu de travail.

Nous essayons de rencontrer chaque employeur OMERS une fois tous les 18 mois. Depuis 2003, nous avons effectué plus de 3 100 visites à travers la province.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous pour une visite à vos bureaux, veuillez nous contacter. Vous trouverez nos coordonnées à la dernière page.



## Le texte révisé enregistré du régime principal OMERS est disponible en ligne

OMERS a le plaisir d'annoncer que le texte récemment révisé du régime principal est à présent disponible (sur notre site Web sous Plan Governance). Il s'agit d'un document officiel qui régit l'administration d'un régime de retraite agréé.

### Faits saillants :

- L'article 40 de la *Loi de 2006 sur OMERS* autorise la Société d'administration (SA) d'OMERS à préparer le regroupement des conditions du régime de retraite principal OMERS (le régime principal) et de la convention de retraite (CR) connexe dans les 12 mois de l'entrée en vigueur de la loi, soit au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2007.
- La SA d'OMERS a préparé un texte modifié et mis à jour pour le régime principal qui est entré en vigueur le 30 avril 2007. Le texte a été enregistré par la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).
- La SA d'OMERS a aussi préparé un texte modifié et mis à jour pour la convention de retraite (CR) qui est entré en vigueur le 30 juin 2007.  
La CR n'est pas un régime de retraite agréé et le dépôt de son texte auprès de la CSFO ou de l'ARC n'est donc pas exigé.
- Les conditions du régime OMERS étaient auparavant contenues dans la *Loi sur OMERS* et son *Règlement 890*, lesquels ont été abrogés.

## Bientôt retraité

Phil Hollins, agent d'information, est un visage connu de nos employeurs et de nos participants – c'est normal, il rencontre chaque année plus de 3 000 d'entre eux en personne dans tout l'Ontario. Après plus de 20 ans au service d'OMERS, Phil va prendre sa retraite le 31 octobre.

«La somme de connaissances de Phil sur le régime d'OMERS et la planification de la retraite, sa façon agréable et courtoise de fournir son service et les excellentes relations qu'il a nouées avec notre équipe des retraites sont un atout précieux pour la région et nos employés», a déclaré John Nicol, commissaire des RH pour la région de Niagara.

Quant à Phil, il a tenu à délivrer un message chaleureux aux employeurs, aux participants et aux retraités d'OMERS : «J'ai eu le privilège de travailler avec vous et j'espère que grâce à ma modeste contribution, vous avez aujourd'hui une meilleure compréhension du régime OMERS. Les séances de formation et d'information me manqueront, mais je pars avec de merveilleux souvenirs.»

Dans son rôle, Phil a parcouru des centaines de milliers de kilomètres aux quatre coins de la province à la rencontre de nos participants et de nos employeurs.

Pendant sa retraite, il n'a pas l'intention de lever le pied. Phil et son épouse Pat ont prévu de voyager, de faire des recherches de généalogie et de passer plus de temps avec leurs petits-enfants.

Félicitations à Phil et tous nos meilleurs vœux de la part de tes collègues d'OMERS!

### Exploits de Phil

**500+**

réunions organisées par Phil  
d'octobre 2006 à octobre 2007

**350 000**

kilomètres parcourus à titre  
d'agent d'information

**Moose Factory**

destination la plus au nord des  
bureaux d'OMERS

## L'administration d'OMERS facilitée

Vous avez besoin d'une mise à jour sur le régime OMERS? Vos nouveaux employés ont besoin de suivre une formation? Notre atelier d'un jour est un excellent moyen de se familiariser avec l'administration d'OMERS : adhésions, absences et demandes d'invalidité, cessation d'emploi et rapprochement en fin d'exercice. Il y a aussi des études de cas et des exercices en groupe.

### Calendrier 2007 des ateliers en administration d'OMERS à l'intention des employeurs

De 9 h 00 à 16 h 00

| Date        | Ville                                                                                                |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6 décembre  | <b>St. Catharines</b><br>Four Points by Sheraton, 3530 Schmon Parkway                                |
| 12 décembre | <b>Toronto</b><br>OMERS, 1, avenue University, 7 <sup>e</sup> étage (au coin des rues Front et York) |

Inscrivez-vous en ligne à [www.omers.com](http://www.omers.com), ou appelez le Service à la clientèle d'OMERS. La participation aux ateliers est gratuite et comprend le petit déjeuner, le lunch, le café et les collations. Les frais de déplacement et d'hébergement sont à votre charge.

Nous travaillons à la préparation du calendrier 2008. Consultez notre site Web pour une liste actualisée.



Brian Collins, agent d'information principal, Centre d'appels OMERS

### Le Centre d'appels se tient à votre disposition

Le Centre d'appels OMERS est une source d'information à tous les niveaux. Vous avez une question simple? Une situation complexe? Appelez-nous ou envoyez-nous un courriel (vous trouverez nos coordonnées plus bas). Nous répondrons à vos questions et nous vous fournirons les renseignements que vous cherchez.

Les agents d'information répondent à vos questions et à vos courriels pendant les heures de bureau, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi.

**Dans un sondage réalisé après un atelier, 94 % des participants ont déclaré que leur compréhension de l'administration d'OMERS était «meilleure» ou «bien meilleure». Voici quelques réactions recueillies sur le vif :**

*Excellent. Très informatif. Nous avons pu appliquer l'information présentée dans nos activités d'administration quotidiennes d'OMERS. Une excellente expérience d'apprentissage.*

*En tant que néophyte dans ce domaine, l'information présentée était nouvelle pour moi. Je l'ai trouvée très intéressante et j'ai désormais une meilleure compréhension.*

*J'ai pu consolider les connaissances que je possédais, combler mes lacunes et trouver de meilleurs moyens d'assurer l'administration quotidienne d'OMERS.*

*Excellentes informations sur le régime d'OMERS. Je suis très heureux d'y avoir participé. Les instructeurs ont fait un excellent travail.*



**Téléphone**  
416-369-2444  
1-800-387-0813



**Télécopieur**  
416-369-9704  
1-877-369-9704



**Poste**  
1, avenue University  
Bureau 700  
Toronto ON M5J 2P1



**Courriel**  
[client@omers.com](mailto:client@omers.com)  
(en français ou anglais)



**Web**  
[www.omers.com](http://www.omers.com)